

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE
 TENDERS OFFICE

0678 - - 2

AP/HP

09 JUIN 2025

DECISION N° /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP du Portant attribution du Marché relatif aux travaux de construction du Centre de Santé Intégré de ZAMAY, dans le District de Santé de MOKOLO, Région de l'Extrême-Nord Lot 1.

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
 Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 Vu la loi n° 2024-013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun ;
 Vu la circulaire N°0000013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu le décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n°2013/066 du 28 Février 2013 ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
 Vu le décret n°2013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;
 Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Considérant Appel d'Offres National Ouvert N°008/D13-48/AONO/MINSANTE/ CIPM/2025 du 03/03/2025 en procédure d'urgence, l'Extrême-Nord Lot 1, lot 2 et lot 3 ;
 Considérant le procès-verbal de la 34ème session du 13 Mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés ;
 Considérant la proposition d'attribution n°18/L/Pdt/CIPM/SEC du 16 Mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : - Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise « ETS Z Y SARL », le Marché relatif aux travaux de construction du Centre de Santé Intégré de ZAMAY, dans le District de Santé de MOKOLO, Région de l'Extrême-Nord Lot 1, passé après Appel d'Offres National Ouvert N°008/D13-48/AONO/MINSANTE/CIPM/2025 du 03/03/2025 en procédure d'urgence, aux montant et délai ci-après .

- Montant du Marché : quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-deux mille six cent trente-six (82 552 636) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- Délai de livraison : (06) Mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CIPM/MINSANTE
- DRFP/SDBF/SMP
- CHRONO/ARCHIVES



Dr. Mananuda Malachie